

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 266

présenté par

Mme Chapelier, Mme de La Raudière, Mme Lemoine, M. Ledoux, Mme Valérie Petit, M. Potterie,
Mme Magnier, M. Herth, M. Bournazel, M. Becht, Mme Sage, M. Christophe, Mme Firmin Le
Bodo, M. El Guerrab et M. Euzet

AVANT L'ARTICLE 2

Après le mot :

« sage-femme »,

rédiger ainsi la fin de l'intitulé du chapitre II :

« et de certains auxiliaires médicaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier l'intitulé du chapitre II, en cohérence avec l'adoption d'un article portant sur les masseurs-kinésithérapeutes et des amendements déposés après l'article 2.